

## Des questions, beaucoup de questions, mais très peu de réponses

*Ce mardi a eu lieu la première réunion entre les organisations syndicales et la direction du centre de tri. Cette réunion avait pour but de cadrer un peu les étapes de cette fermeture annoncée.*

*Nous avons posé pas mal de questions, dont certaines sont restées sans réponse. A projet vague, réponses floues. Voici la synthèse de nos questions et demandes (ainsi que celles des autres O.S.) dans le désordre.*

**Pourquoi négocier uniquement l'accord Social et pas le volet Organisationnel (Sud).** Comment voulez-vous que les gens s'expriment lors des entretiens individuels, s'ils ne connaissent pas l'organisation future et leur place dans cette organisation? D'habitude on négocie tout en même temps.

**Réponse Direction :** nous privilégions l'Humain, nous avons deux ans devant nous. Nous ferons un second entretien individuel lorsque nous en saurons plus sur la future organisation. Il est important pour nous d'entrevoir dès ce premier entretien ce que les agents ont envie de faire : retraite, autre métier, ou rester, mais nous n'attendons pas de réponse définitive tout de suite.

**Nous nous interrogeons sur la communication de la direction, sur le fait que 65 agents du centre auront plus de 58 ans en 2020 (Sud).** Le nouveau centre ouvrira début 2019 et d'après les informations que nous possédons, nous sommes loin du compte pour 2019.

**Réponse direction :** pas de réponse..... (donc, là il y a un souci !!!)

**Nous souhaitons que les dispositions de l'accord à venir s'appliquent à compter du 25 janvier (FO)** ce qui permettra à plus d'agents d'en bénéficier.

**Réponse direction :** cela fera partie des discussions, mais pas d'opposition de principe

**Nous souhaitons le maintien de l'activité de tri courrier sur la nouvelle plate-forme (CGT)**

**Réponse direction :** Non, il n'y a pas d'activité de tri courrier sur les plates formes multi-flux

**Nous souhaitons que l'ancienneté de service soit le critère principal pour départager les agents si besoin, CGT, CFTC soutenus par Sud**

**Réponse direction :** Ce n'est pas le seul critère, il y en a d'autres, cela fera partie des discussions, comme les compétences par exemple.... (n'importe quoi !!)

**Que deviendront les agents en situation d'inaptitude ? (quasi toutes les OS)**

**Réponse direction :** Ces agents trouveront une place dans la nouvelle organisation, c'est une volonté forte de notre part, ne vous inquiétez pas !!

**Quel sera le périmètre de l'accord ?(CFTC)**

**Réponse direction:** Cela fait partie des discussions, mais tous les agents (Colisposte, Uzurat) peuvent intégrer les dispositions de l'accord.

**Les agents du B.O sont-ils inclus dans les 100 personnes qui doivent rejoindre la plate-forme?** (Sud)

**Réponse direction :** oui bien sûr, ils sont concernés.

**Comment cela va-t-il se passer pour l'encadrement ?** (Sud)

**Réponse direction :** c'est à vous de nous dire comment on doit procéder, si vous voulez les inclure ou non dans le dispositif.

**Quelles seront les activités sur la plate-forme ?** CGT et autres Os

**Réponse direction :** on s'oriente vers la polyvalence, cela évitera les TMS (troubles musculo squelettiques) (Note Sud : c'est un peu du pipo cette excuse).

**Que vont devenir les pilotes de machines ?** (Sud)

**Rappel :** lors de la même question posée par la CFDT le 25 janvier, il avait été répondu qu'il y avait des places de pilotes à Poitiers, Clermont ou Bordeaux...

La réponse de ce jour est un peu différente, puisque qu'on nous dit qu'il y a des métiers « agent-courrier » en 2-1, ou facteur expert, ou facteur guichetier, voire la plate-forme téléphonique à venir, le pied quoi....

**Comment ça va se passer pour la négociation de l'accord Social** (Sud)

**Réponse direction :** C'est à vous de nous faire des propositions, nous sommes là pour ça aujourd'hui

**Les deux accords seront-ils dissociés ?** (Accord Social et accord sur l'organisation)(Sud).

**Réponse direction :** Oui, une organisation syndicale pourra choisir de signer un accord et pas l'autre.

**Le centre sera-t-il « labellisé » en reclassement ?** GGT, CFTC Sud

**Réponse direction :** non, l'accord qui sera négocié avec vous fera office de labellisation. Nous respecterons néanmoins les textes du BRH de 2015.

**Nous leur précisons** (Sud) que justement les textes du BRH précisent bien que pour bénéficier des mesures indemnitaires les agents en réorientation doivent être « labellisés ».

**Réponse direction :** Oui mais vous parlez des agents en réorientation !! Ah bon les agents du centre ne seraient pas en réorientation alors ???

*L'analyse de Sud sur ce dernier point est qu'il ne faut peut-être pas se bloquer sur le terme « labellisation ». En effet si c'est le BRH sur les réorientations qui est appliqué strictement, nous aurons très peu de marge de discussion. Si par contre nous négocions dans le cadre d'un accord, nous aurons certainement plus de possibilités de défendre nos revendications et d'obtenir un peu plus que ce que prévoient les BRH. C'est ainsi que cela s'est passé pour d'autres centres de tri qui ont fermé.*

**En conclusion de cette première réunion nous ferons deux constats :**

Le projet est lancé alors que le terrain d'accueil de la Plate-Forme n'est même pas encore trouvé. Bien qu'une fois lancées les opérations peuvent aller très vite, il nous semble que la direction est bien présomptueuse quant aux respects des délais.

Nous ne partageons pas l'optimisme forcené de la direction qui affirme que tout le monde trouvera une place, y compris les agents en situation d'inaptitude. Nous l'avons réaffirmé : tous les agents susceptibles de prendre un TPAS, ne seront pas en mesure de le faire, à cause du faible montant de retraite qu'ils toucheront pour la plupart, et ça n'a pas l'air de poser le moindre problème aux dirigeants du centre.